



Appel à projets « Vers un tourisme durable et responsable en Seine-Maritime »

Cahier des charges



Contexte :

La crise sanitaire a produit de multiples impacts sur l'activité touristique. Au-delà des réductions et des arrêts d'activité notamment pour l'hôtellerie, la restauration mais aussi pour l'ensemble des sites et musées, elle a aussi changé les manières de consommer.

L'été 2020 a été marqué par une relocalisation du tourisme et par le renforcement du slow tourisme.

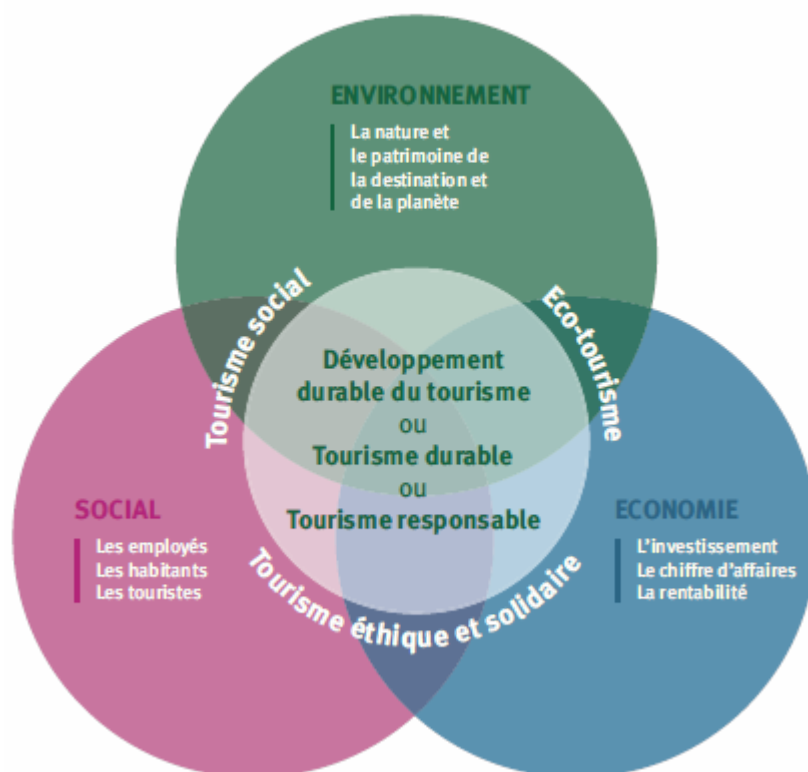
Une autre tendance de fond, accélérée par la crise sanitaire, concerne le développement durable. L'environnement fait partie des préoccupations principales des Français depuis des dizaines d'années. Le baromètre « les Français et le changement climatique », édition 2020, montre que l'environnement reste la 2ème préoccupation des Français (derrière l'emploi), et il est même la 1ère préoccupation chez les jeunes. On observe une tendance vers des comportements de plus en plus responsables, une consommation plus réfléchie et en phase avec des principes de développement durable. Une nouvelle étude publiée par Booking.com en juin 2021, contenant des informations recueillies auprès de plus de 29 000 voyageurs dans 30 pays, révèle que 46% des voyageurs pensent que les voyages durables sont essentiels et que la pandémie les a influencés à vouloir voyager de manière plus durable à l'avenir.

En ce sens, la crise sanitaire agit comme un puissant accélérateur de mutations, dont certaines émergeaient toutefois déjà avant 2020.

Sur le moyen et long terme, le tourisme doit se réinventer en privilégiant des formes plus douces, plus écologiques, plus humaines.

Le tourisme durable est défini par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) comme *“un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil”*. Il s'appuie de manière équilibrée sur les trois piliers du développement durable, dans la production et la consommation d'activités touristiques.

SCHÉMA DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME



Cette évolution préfigure une tendance forte du tourisme de demain pour lequel notre territoire a de nombreux atouts à exploiter.

La relance de l'activité touristique est donc une réelle opportunité pour pouvoir accompagner cette transformation du tourisme et pour cela, le Département de la Seine-Maritime propose un appel à projets « Vers un tourisme durable et responsable en Seine-Maritime ».

Les objectifs de l'appel à projets :

Cet appel à projets a pour objectifs de :

- Faire émerger une offre de tourisme durable s'appuyant sur les trois piliers du développement durable dans la production et la consommation d'activités touristiques,
- Faciliter le développement d'une offre déjà en croissance sur la destination départementale,
- Professionnaliser les acteurs touristiques et faire monter en gamme les services.
- Donner plus de visibilité auprès de clientèles en recherche d'offres de qualité, éthiques via la labellisation.

Pour cela, le **Département propose d'accompagner financièrement les démarches visant à l'obtention d'une qualification / labellisation via les certifications tourisme durable et responsable pour les sites d'accueil, de visite et d'hébergement.**

Le label choisi doit être conforme aux notions de tourisme durable et responsable et doit concourir à accompagner les prestataires dans l'évolution de leur offre touristique.

Voici quelques exemples de labels (liste non exhaustive) :



Le projet doit s'établir en deux phases :

- Une première phase, obligatoire, doit a minima permettre la réalisation d'un diagnostic ou audit par le label.
- Une deuxième phase, optionnelle, consiste en l'obtention du label ou de la certification.

Un rendez-vous en amont avec les équipes de Seine Maritime Attractivité sera proposé afin d'orienter les porteurs de projet vers le label adéquat, de bien définir les objectifs et de préparer la démarche.

Les bénéficiaires :

Offices de tourisme et maîtres d'ouvrages publics (communes, groupements de communes, syndicats mixtes, Pays, PETR, EPCC...).

Les critères de sélection :

Les projets devront porter sur une démarche de labellisation / certification nouvelle pour les sites d'accueil, de visite et d'hébergement, et non sur un renouvellement.

Cette candidature sera analysée en fonction des critères suivants :

- Pertinence et cohérence du projet pour initier/s'inscrire dans une destination durable et responsable,
- L'ambition environnementale et la prise en compte du tourisme durable : tourisme éthique et solidaire, social éco-tourisme,
- Pertinence de la solution de labellisation / certification choisie,
- La mise œuvre de partenariats,
- L'inscription du projet dans une stratégie globale de développement local durable serait un plus,
- Les innovations et prise en compte du numérique responsable seraient un plus.

Les modalités de financement :

Le Département prendra en charge 50% du coût de l'audit et/ou de l'adhésion depuis la première année jusqu'à l'obtention du label, dans une limite maximum de 2000 €.

Un paiement partiel de la subvention pourra être réalisée après chaque phase. Ce paiement sera conditionné à la présentation d'éléments justificatifs de l'audit et/ou de l'obtention du label.

Les contreparties attendues :

Les logos du Département et de la marque territoriale « *Seine-Maritime, la Normandie Impressionnante* » devront être valorisés pour toute communication sur la démarche.

Les modalités de sélection :

Un comité de sélection se réunira pour l'évaluation et la sélection des projets en fonction des critères ci-dessus avant de soumettre les projets à la Commission permanente.

Le dépôt des candidatures :

Les porteurs de projets devront remplir le dossier de candidature et fournir les documents sollicités.

Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard **le 26 novembre 2021** par voie postale, à l'adresse suivante :

Département de la Seine-Maritime
Direction de la cohésion des territoires
Service tourisme et territoires
Quai Jean Moulin – CS 56101
76101 ROUEN Cedex 1

- Par voie électronique : tourisme76@seinemaritime.fr
- Pour tout renseignement : Service tourisme et territoire au 02.76.51.64.79

Protection des données à caractère personnel :

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi informatique et libertés »).